

Commune de QUESTEMBERT

Carte d'Identité (CNI)

Mairie de QUESTEMBERT
place du Général de Gaulle
56230 QUESTEMBERT
TEL: 02 97 26 11 38
FAX: 02 97 26 54 15
MAIL: etatcivil1@mairie-questembert.fr
ou etatcivil2@mairie-questembert.fr

Horaire d'ouverture au public:

- Du lundi au vendredi : 8h45/12h15 – 14h/17h
- Samedi : 9h/12h

UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS

**Le demandeur doit faire sa pré-demande en ligne : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>
ou remplir un formulaire sur place
La présence du demandeur est **obligatoire**
Tous les justificatifs ORIGINAUX doivent être présentés sur place ainsi que les PHOTOCOPIES**

LES DOCUMENTS A FOURNIR

ADULTES

- 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois** (cette démarche est GRATUITE!)
- Un justificatif de domicile en original de moins d'un an** (voir au verso)
- Si renouvellement pour perte ou vol: 25 € en timbres fiscaux et déclaration de perte ou vol**
- 2 photos d'identité récentes** répondant aux normes en vigueur (35x45mm; couleur **moins de 6 mois**)
- Ancienne carte d'identité**
- Autre justificatif d'identité** (liste au verso) à fournir **obligatoirement** dans le cas d'une déclaration de perte ou vol

Pour une personne hébergée: jeunes, majeurs, vivant chez leurs parents ou personne majeure hébergée chez un tiers :

- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant** (formulaire à retirer en mairie ou papier libre)
- La pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatifs de domicile (1 au nom du demandeur (bulletin de salaire-assurance-facture portable-attestation sécu), l'autre au nom de l'hébergeant)

ENFANTS

Présence obligatoire

- 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois** (à demander en mairie de naissance) - (comme pour les adultes)démarche **GRATUITE**
- 1 justificatif de domicile au nom des parents, moins d'un an, en original**
- Si renouvellement pour perte ou vol: 25 € en timbres fiscaux et déclaration de perte ou vol**
- 2 photos d'identité** récentes répondant aux normes en vigueur (35x45mm; couleur – **moins de 6 mois**)
- Livret de famille**
- Ancienne carte d'identité de l'enfant** s'il en possède une.
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité du parent qui complète le dossier.**
- En cas de divorce ou séparation des parents : **jugement de divorce**

JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ

Acceptés : Tout document officiel avec photo tel que :

- Permis de conduire
- Permis de chasse
- Carte d'étudiant
- Carte d'invalidité
- Carte de transport
- Carte professionnelle
- Carte vitale

JUSTIFICATIFS DU DOMICILE

En original avec nom et prénom

- **Facture récente (moins d'un an) ou échéancier** :
- Eau – Électricité – Téléphone fixe uniquement - Abonnement internet
- Taxe foncière - Taxe d'habitation - Avis d'imposition

- **Ne sont pas admis comme justificatifs** :
- Les quittances de loyer ou les contrats sous seing privé et les attestations d'assurance véhicule ;